



**PROCES-VERBAL
CONSEIL DE COMUNAUTE
Jeudi 21 AVRIL 2011**

L'an deux mille onze, le 21 avril,
Le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire Salle des fêtes de St Etienne de Gourgas
sous la Présidence de Marie Christine BOUSQUET

Présents : Yves VAISSETTE ; Jean BARRAL ; Jean TRINQUIER ; Rudy GERWIEN ; Lionel MICOLA ; Jean-Luc REQUI ; Christophe DUVIOL ; Jean-Marc GONTARD ; Pierre-Paul BOUSQUET ; Bernard VIDAL ; Daniel VALETTE ; Eugène CAVAILLE ; Daniel GUIBAL ; Jean-Louis RASPAUD ; Jean-Paul PAILHOUX ; Colette MEINARD ; Sylvie PEIGNE ; Daniel FABRE ; Valérie ROUVEIROL ; Françoise OLIVIER ; Eric CAVALIER ; Joëlle GOUDAL ; Yves JOURDAN ; Yves BAILLEUX MOREAU ; Gilberte RAMOND ; Ginette CLAPIER ; Pierre LEDUC ; Marie-José HUGON ; Claudette FERRY ; Marie-Laure VERDOL ; Ludovic CROS.

Absents excusés : Dominique MOREL ; Frédéric ROIG ; Roger CAYLAR ; Anne-Marie FABRE ayant donné pouvoir à Christophe DUVIOL ; André GAY ; Jean-Christophe PETIT ; Nathalie BOUDOU ayant donné pouvoir à Jean-Louis RASPAUD ; Joseph FABRE ; Marie RAYNAL ayant donné pouvoir à Daniel FABRE ; François VENOT ayant donné pouvoir à Jean TRINQUIER ; Gaëlle LEVEQUE ayant donné pouvoir à Pierre LEDUC ; Marie Pierre DELCROIX ayant donné pouvoir à Marie-Christine BOUSQUET ; Sonia ARRAZAT ; Hadj MADANI ; Michel ALVERGNE ayant donné pouvoir à Valérie ROUVEYROL.

Absents : Alain VIALA ; Jean-Paul GOUDOU ; José POZO ; Sandrine VALLIER ; Ali DIALLO ; Ali BENAMEUR.

Soit 52 membres en exercices – 34 présents - 41 exprimés.

Madame BOUSQUET souhaite la bienvenue à l'assistance, elle procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

1 – ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

Sur proposition de Madame la Présidente, le procès-verbal du conseil du 10 février 2011 est adopté à l'unanimité.

2 – VOTE DES BUDGET PRIMITIFS

Madame la Présidente présente au conseil communautaire les budgets primitifs 2011

BUDGET PRINCIPAL:

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses de 11 880 095,98 €

Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses de 6 966 303,07 €

Budget annexe Musée :

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses de 1 340 593,10 €

Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses 784 331,64 €

Budget annexe Équipements Touristiques :

Section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses de 624 632,19 €

Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses 2 284 252,19 €

Budget annexe ZAE :

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses de 890 869,48 €

Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses 1 358 491,71 €

Budget annexe Culture Spectacles Vivants :

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses de 749 700,00 €

Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses 0 €

Budget annexe SPANC :

Section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses de 51 177,00 €

Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses 15 991,77 €

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 – SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2011 BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Madame la Présidente propose au conseil communautaire de voter une subvention nécessaire à l'équilibre du budget annexe Office de Tourisme pour un montant de 98 225,37 €.

Elle précise que cette dépense est prévue à l'article 657363 du budget principal précédemment voté.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 – PARTICIPATIONS 2011

Madame la Présidente présente les montants des cotisations des différents syndicats auxquels la communauté de communes adhère.

4-1- SM salagou – fonctionnement 26 809€

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4-2- SM salagou investissement 10 093 €

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4-3- SM navacelles – fonctionnement 13 000 €

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4-4- Syndicat Mixte abattoir 4 000 €

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4-5- SM SAGE Hérault 6 972 €

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4-6- SM SYDEL (Pays) 56 330 €

VOTE : POUR 39 – Abstentions 2 -Lionel MICOLA ; Daniel FABRE -

4-7- SM PRAE Michel Chevalier (reversement TP) 30 000 €

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4-8- Syndicat Centre Hérault 1 079 052 €

VOTE : POUR 35 – CONTRE 1 – José POZO - Abstentions 5 -Lionel MICOLA ; Valérie ROUVEIROL ; Pierre LEDUC ; Bernard VIDAL ; Pierre-Paul BOUSQUET -

5 - COTISATIONS 2011

Madame la Présidente présente les montants des cotisations des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère.

MLJ	23 248
Maison de l'emploi	14 063
PFCA	150
Ville et Métiers d'art	1 700
ville et Pays art et Histoire	302
FFC Cotisation salagou	300
FFC cotisation caylar	800
ADIL	1 371
Perles vertes	8 600
Plus beaux détours	3 800
Itinéraires découvertes	1 020
CLAJ	5 241
CPIE	1 400
SIG LR	300
ADULACT	3 000
MACEO (adicmac)	860
ADCF	1 400
CFMEL	1 528
Sites d'exception musée et navacelles	1 000
Centre ville en mouvement	700
Ordre architecte	260
CAUE	495
Association des marches des producteurs de pays	1 000
Total	72 538

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 – BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame la Présidente présente au conseil le projet de décision modificative n°1 du budget annexe Petite Enfance comme suit :

Fonctionnement dépenses	BP	DM	TOTAL
011 - Charges à caractère général	360 116,00	540,00	360 656,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 109 284,79	16 115,21	1 125 400,00
023 – Virement à la section d'investissement	54 500,00	70 853,42	125 353,42
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 523 900,79	87 508,63	1 611 409,42

Fonctionnement recettes			
70 – Produit des services	315 756,00	5 133,00	320 889,00
74 – subventions	576 883,00	30 000,00	606 883,00
75 – Autres produits de gestion	631 261,79	52 375,63	683 637,42
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 523 900,79	87 508,63	1 611 409,42

Investissement dépenses			
20 – Immobilisations incorporelles	0,00	120 000,00	120 000,00
21 – immobilisations corporelles	216 500,00	52 500,00	269 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	216 500,00	172 500,00	389 000,00

Investissement recettes			
021 – virement de la section de fonctionnement	54 500,00	70 853,42	125 353,42
13 – subventions	162 000,00	60 000,00	222 000,00
10 – FCTVA	0,00	41 646,58	41 646,58
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	216 500,00	172 500,00	389 000,00

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET DE RESTAURATION DE LA FERME FORTIFIEE DE LA PRUNAREDE – CHOIX DES ENTREPRISES

Madame la Présidente rappelle au conseil communautaire la Commission d'appel d'offres réunie ce jour concernant le choix des entreprises pour la restauration de la Ferme fortifiée de la Prunarede sur la commune de St Maurice Navacelles.

Il informe que la Commission après avoir étudié les différentes propositions souhaite retenir pour :

le lot 2 A Charpente Bois : l'offre de l'entreprise CELESTIN pour un montant de 124 334,75 € HT,
le lot 2 B Couverture Zinguerie Plomberie de Couverture : l'offre de l'entreprise CELESTIN pour un montant de 109 335,90 € HT,

VOTE : POUR 39 CONTRE 1- JEAN-MARC GONTARD – ABSTENTION 1 – JEA N BARRAL

8 - MODIFICATION DU TABLEAU D'EFFECTIF

Compte tenu de la nécessité de recruter un agent titulaire pour renforcer le service finance dont la gestion ne repose aujourd'hui que sur un agent titulaire et un agent CAE, il est proposé au Conseil communautaire de créer à l'effectif un 1er poste d'adjoint administratif de 2ème classe.

Compte tenu de la nécessité de recruter un agent pour renforcer le service Ressources Humaines à la suite d'un départ par voie de mutation d'un agent titulaire, il est proposé au Conseil communautaire de créer un 2ème poste d'adjoint administratif de 2ème classe.

Compte tenu de la réussite de deux agents à l'examen professionnel d'adjoint d'animation de 1ère classe il est proposé au Conseil communautaire de créer les 2 postes correspondant au dit grade.

Compte tenu de la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'adjoint administratif 1ère classe il est proposé au Conseil communautaire de créer le poste correspondant au dit grade.

Compte tenu de l'activité du service Collecte des ordures ménagères et d'un prochain départ à la retraite d'un agent dudit service il est proposé au Conseil communautaire de créer 1 poste d'Adjoint Technique de 2ème classe.

Compte tenu de la possibilité d'avancement au grade d'Agent de Maîtrise d'un agent du service collecte des ordures ménagères il est proposé au Conseil communautaire de créer le poste correspondant au dit grade.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrit au budget 2011.

VOTE : POUR 40 CONTRE 1 MADAME OLIVIER

9 - ZAC « Entrée de ville » - BILAN DE LA CONCERTATION DU PUBLIC

Madame La Présidente rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 21 octobre 2010, par laquelle le Conseil Communautaire a décidé de lancer une nouvelle procédure de création de ZAC afin de permettre la réalisation d'un parc d'activité à vocation économique dénommé « Entrée de ville» sur une superficie de 8.3 ha à Lodève.

Par cette même délibération, le Conseil Communautaire a lancé la concertation et défini les modalités d'association du public prévues à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

La phase de concertation s'est déroulée conformément aux modalités définies et a fait l'objet d'un compte-rendu rappelant le projet, ses enjeux, les modalités et le déroulement de la procédure et établissant le bilan de cette concertation. Ce compte-rendu est joint à la présente délibération.

Conformément à ce rapport, il est fait constat à ce jour de l'absence totale d'observation défavorable provenant du public à l'égard de ce projet.

Ainsi, il convient de tirer une conséquence positive de la concertation engagée et de considérer que le projet entraîne l'assentiment de la population.

Ceci exposé
Et,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 300-2;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 octobre 2010 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation;

Vu le compte-rendu tirant le bilan définitif de la concertation préalable à la création de la ZAC « Entrée de ville».

Il est donc demandé d'approuver les conclusions du compte-rendu présenté ainsi que le bilan de la concertation du public préalable à la création de la ZAC « Entrée de Ville », d'autoriser la poursuite de la procédure de la ZAC « Entrée de ville»,

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance.

Les Membres du Conseil Communautaire